

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DAC 116 - 2013 DEVE 24 Subvention (8.000 euros) à l'association Fairplaylist (11e).

M. Bruno JULLIARD et M. René DUTREY, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Fairplaylist ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard, au nom de la 9e Commission et par M. René Dutrey ,au nom de la 4e Commission ,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Fairplaylist, située 8, rue du Général Renault 75011 Paris, pour l'organisation du festival Paris, capitale de la musique éthique et solidaire en 2013. N°simpa 18738

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 :

- à hauteur de 7.000 euros, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture ; 2013_02924
- à hauteur de 1.000 euros, rubrique 833, nature 6574, ligne 23003, mission 284 «Provision pour subventions de fonctionnement au titre du développement durable et plan climat ». 2013_04697